



Syndicat national CGT Insee

Compte-rendu du CTP Hygiène et Sécurité du 23 mai 2006

Cette séance du CTP siégeant dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité s'est déroulée avec la participation des deux médecins coordinateurs nationaux de la médecine de prévention et de la responsable ergonome du MINEFI.

Le rapport ministériel présenté depuis quelques années par ces médecins coordinateurs (sur la base de la compilation des rapports régionaux) au Comité d'Hygiène et de Sécurité Ministériel relève avec inquiétude une véritable explosion des consultations volontaires d'agents. Il révèle une souffrance au travail en croissance constante. Cela ne constitue pas une surprise pour les syndicats ni les agents, mais aucune direction du ministère, et encore moins les ministres successifs ne remettent en cause leur manière de décider puis d'imposer leurs choix.

Dans ce contexte, il nous paraissait important de faire avancer des dossiers dans un cadre, l'hygiène et la sécurité, où les questions concrètes portant sur la santé des agents sont discutées et font l'objet de décisions où les propositions des organisations syndicales sont parfois entendues.

Ce CTP a traité de nombreux sujets au cœur des préoccupations des agents de l'Insee :

L'ergonomie

Pour nous comme pour l'ergonome du ministère, l'ergonomie ne se cantonne pas à fournir aux agents un contenu sur l'écran lisible et pratique, des chaises convenables et des claviers adaptés. Certes cette première dimension est importante, d'autant que les fournitures récentes d'écrans plats et de claviers à bas prix par le biais des marchés ministériels créent des difficultés à certains agents puisqu'ils génèrent de la fatigue ou des douleurs.

Cette question a suscité de notre part un vœu :

Vœu n° 9

(déposé par les syndicats CGT, CFDT et SUD)

« Le CTP de l'Insee souhaite que, pour le choix de matériels informatiques (micro ordinateurs, imprimantes, écran...) et de logiciels dans le cadre de marchés ministériels, l'Insee établisse les spécificités liées à ses applications informatiques et puisse participer à des tests préalables. »

Votes pour : 20 (syndicats et administration)

L'ergonomie des logiciels aussi permet de fournir aux agents des applications utilisables le plus efficacement possible au prix d'un effort visuel qui reste confortable. Le travail réalisé par les intervenantes en ergonomie à l'Insee a permis que cette dimension soit, en général, prise en compte dans les nouvelles applications fournies aux agents.

Mais **l'ergonomie, c'est aussi l'étude de l'ensemble des relations de travail autour d'une mission**, la différence entre le « travail prescrit » (l'ensemble des consignes données à chaque agent impliqué) et le « travail réel » (la façon dont les agents adaptent les consignes à la réalité ou à leurs possibilités). L'ergonome doit également faire des propositions destinées à concilier ce que l'employeur considère comme intouchable et ce qu'il accepte de modifier pour améliorer au maximum la santé des agents au travail.

Nous avons traité de **l'étude ergonomique portant sur le travail des agents réalisant le recensement en bureau**. Ce travail remarquable réalisé sur un financement impliquant le ministère a donné lieu à une restitution qui donne de nombreuses pistes d'amélioration des conditions de travail. Il doit également servir à mettre au point un "**document unique**" qui, conformément à la loi, doit définir les risques auxquels sont soumis les salariés dans le cadre de leur travail et les consignes pour les en protéger.

C'est pourquoi nous avons présenté 4 vœux qui ont été adoptés après d'après discussions et quelques modifications de l'administration :

Vœu n° 1

« Le CTP de l'Insee attache du prix à ce que les résultats de l'étude ergonomique RP réalisée dans 8 directions régionales soient transposés dans les autres établissements de l'Insee, y compris dans les DOM. »

Vœu n° 2

« Le CTP de l'Insee se prononce pour que la poly-activité (ensemble des tâches réalisées dans le cadre d'un même poste) préconisée par les ergonomes soit privilégiée dans le poste de travail RP de tous les établissements. »

Vœu n° 3

« Le CTP de l'Insee souhaite que la démarche de cette étude ergonomique serve de support à la réflexion pour l'amélioration des postes de travail dans d'autres unités de l'Insee. »

Vœu n° 7

« Le CTP de l'Insee se prononce pour que, sur la base de la proposition prenant en compte la situation de travail réel, les premiers documents uniques RP soient rédigés pour les 8 directions régionales qui ont participé à l'étude ergonomique. »

Ces vœux ont été votés à l'unanimité par l'administration et les syndicats.

Mais **constater les dégâts et les réparer n'est pas suffisant**. Nous voulons que l'organisation du travail à l'Insee soit respectueuse de la valeur professionnelle des agents et plus soumise à la volonté d'imposer des structures hyper hiérarchisées. Cette évolution doit être mise en œuvre pour toutes les missions actuellement en rénovation ou en conception. La direction s'est engagée sur la démarche qui porte sur Résane, nous voulons que cela devienne la règle. D'où le vœu suivant, qui devra faire l'objet de toute notre vigilance pour devenir réalité :

Vœu n° 11

« Le CTP de l'Insee souhaite que des agents utilisateurs finals participent et émettent des avis sur la conception de toute nouvelle application ou de toute nouvelle organisation du travail. »

Votes pour : 20 (syndicats et administration)

Enfin, le sujet sera à nouveau abordé au CTP de juillet à l'occasion de l'étude ergonomique réalisée sur le travail des enquêtrices-prix de l'Insee, qui n'était pas encore disponible en mai.

Amiante

Ce sujet fait l'objet d'un compte-rendu particulier, vu l'importance des décisions prises.

Chikungunya

Sur ce sujet préparé en commun par toutes les sections syndicales de La Réunion et en contact avec les agents de Mayotte, nous n'avons pu bénéficier de la présence de l'expert prévue, malade. Mais nous avons repris la déclaration unitaire des sections et présenté leurs vœux .

La déclaration :

« La Réunion, bien que région française, est avant tout un petit bout d'Afrique. D'aussi loin que remonte la mémoire réunionnaise, les moustiques sont présents sur l'île. 13 espèces ont été répertoriées dont 3 dangereuses. De même, on connaît depuis longtemps l'existence de plus de 500 arbovirus dont au moins 100 sont pathogènes pour l'homme.

Le chikungunya se manifeste par une forte fièvre, des éruptions cutanées, des maux de tête, des gonflements et douleurs des articulations. Si certains symptômes ne durent que quelques jours, les inflammations et douleurs articulaires ainsi qu'une fatigue générale perdurent. Et à ce jour, le corps médical ne peut donner un pronostic sur la durée de ces douleurs. Les personnes malades présentent souvent un état dépressif, lié aux douleurs et à la fatigue.

A la fin du 1^{er} trimestre 2006, l'Institut National de Veille sanitaire évaluait à 250 000 le nombre de personnes malades, sur une population de 760 000 personnes (soit un tiers de la population). Si l'on projette au niveau national, plus de 20 millions de personnes seraient touchées par le virus. A Mayotte, où l'épidémie s'intensifie, 1/4 de la population est touchée.

Les plus récents rapports, à la fois du CIRE Réunion-Mayotte et de l'INVS, auxquels s'ajoute l'alarmante déclaration du préfet de la Réunion, Mr Cayrel, n'autorisent plus le doute quant à l'endémisation du chikungunya à la Réunion. La faillite des pouvoirs politiques locaux et nationaux à combattre ce fléau est en partie responsable de cette épidémie puis de cette endémie. Depuis plus de 30 ans, aucune démositication n'a été effectuée sur l'île. Le service de prophylaxie de la DRASS a vu ses effectifs fondre comme neige au soleil. De ce fait, ils n'ont pas pu agir efficacement le moment venu.

La démositication est donc très importante mais pas à n'importe quel prix. Il est inacceptable que certaines entreprises aient profité de cette épidémie pour écouler des stocks d'insecticides reconnus dangereux et interdits en métropole. Il est nécessaire, comme c'est le cas et de façon naturelle en Camargue, d'utiliser des produits qui préservent les hommes et l'environnement.

La démositication, la prévention, la communication sur le chikungunya doivent se poursuivre même pendant l'hiver austral. Actuellement, les erreurs de l'année dernière sont en train d'être reproduites. L'hiver austral arrive, tout s'arrête. Les moyens supplémentaires mis pour la démositication sont supprimés (départ des militaires, plus de ramassage des déchets verts et des encombrants). Nous savons tous que l'hiver austral entraîne une forte diminution de la population des moustiques. Cela redémarrera avec la venue de l'été. Il ne faut donc pas stopper les efforts fournis. C'est aberrant de penser que nous sommes parvenus à l'éradication totale du moustique. Nous en avons un exemple avec le palludisme. Les pouvoirs publics affirment que le palludisme est éradiqué dans l'île depuis 1979, or cette année quelques cas de palludisme péï ont été recensés.

Les agents de la direction régionale de l'Insee à la Réunion et à l'antenne de Mayotte n'ont pas échappé à la maladie. Depuis le début 2006, 20 personnes dont une à Mayotte sont atteintes par le chikungunya. Près de 200 jours de maladie sont imputables au chikungunya. Toutefois, elles reprennent affaiblies et diminuées physiquement. Elles ont une motricité plus réduite et appréhender et manipuler des objets, même de petits poids, occasionne de vives douleurs. Au-delà de la douleur physique, la dimension psychologique doit être prise en compte. Souffrir et se sentir diminué pendant des mois nécessite une solidarité collective.

Le virus n'a pas épargné les enquêteurs. Deux enquêteurs ont prévenu l'Insee dès qu'ils ont été infectés. Comme remerciement à leur honnêteté, la DR n'a pas renouvelé leurs contrats. En plus d'être souffrants, ils perdent leur emploi. Merci la précarité !

Face à tout cela nous demandons pour la Réunion et Mayotte :

- *La reconnaissance du chikungunya comme maladie invalidante.*
- *Des facilités d'absence accordées aux agents atteints directement ou indirectement par ce fléau afin d'être en mesure d'y faire face. Pour cela les congés normaux, garde d'enfants ou maladies ne doivent pas être restreints.*
- *La mise en place d'aménagements du poste de travail afin de permettre une réintégration dans la dignité des agents affaiblis*
- *La distribution à tous les agents (y compris les enquêteurs) de répulsifs, et ce durant toute la durée de l'épidémie. En ce qui concernent les enquêteurs, le nombre de répulsifs doit être prévu pour chaque enquête et pour la durée de l'enquête. Si les répulsifs ne sont pas disponibles, l'Insee doit rembourser tout frais engagé par les enquêteurs pour ces produits.*
- *La mise en place de moustiquaires aux fenêtres de la DR*
- *La démositication régulière des abords de l'immeuble et ce le temps nécessaire*

- *La prise en compte de l'augmentation de la charge de travail des différents services à cause de l'épidémie. »*

Les vœux, proposés par les sections syndicales locales, ont été adoptés à l'unanimité après discussion et re rédaction par l'administration en lien après propositions des médecins coordinateurs :

Vœu n°19

« Le CTP de l'Insee souhaite qu'une ligne budgétaire spécifique soit attribuée dans le plan de financement de la direction régionale de la Réunion de façon pérenne, pour prendre des mesures de protection sur le long terme (démoustication, achat de répulsifs, moustiquaires...), à la fois pour la direction régionale elle-même et pour l'antenne de Mayotte. »

Vœu n°20

« La maladie évolue de manière différente sur le long terme pour les personnes touchées. Le CTP de l'Insee souhaite que la médecine de prévention assure la surveillance particulière autour de cette pathologie (mise en place de suivi, fréquence des visites, types d'examens, propositions d'aménagement de poste...). »

Vœu n°21

« Le CTP de l'Insee souhaite que la direction de la Réunion ait à sa disposition une liste de produits non toxiques et non allergisants. On veillera à éviter toute rupture de stock. »

Vœu n°22

« Le CTP de l'Insee recommande qu'une fiche de liaison soit établie sur une base déclarative auprès du médecin de prévention, pour assurer un suivi aux agents qui partent de la direction régionale (ou de l'antenne de Mayotte) ou à la retraite. »

Vœu n°23

« Le CTP de l'Insee souhaite une prise en compte administrative des agents de l'antenne de Mayotte pour tous les problèmes relevant de l'hygiène et de la sécurité, par création d'un CHS-DI ou par rattachement au CHS-DI de la Réunion. »

Vœu n°24

« Le CTP de l'Insee souhaite que les moyens humains mis à la disposition du CHS-DI de la Réunion soient suffisants : vacations pour le médecin de prévention, présence de secrétaire-animateur, présence régulière d'inspecteur hygiène et sécurité... »

Vœu n°25

« Le CTP de l'Insee se prononce pour que l'Insee puisse s'associer à la réalisation d'enquête(s) ou d'étude(s) portant sur l'impact du chikungunya à La Réunion. »

Vœu n°26

« Le CTP de l'Insee recommande d'avoir une attention toute particulière au remplissage du document unique pour les DOM, de manière à prendre en compte les maladies spécifiques. La prévention pourra ainsi être déclinée, et les moyens à prévoir pour la mise en œuvre pourront être programmés. »

Vœu n°27

« Le CTP de l'Insee demande qu'une présentation soit faite à tous les agents de la direction régionale de la Réunion et de l'antenne de Mayotte sur les aides (financières, médicales, etc...) qui existent dans le cadre de l'action sociale, des Mutuelles, et autres. »

Ces vœux ont été votés à l'unanimité par l'administration et les syndicats.

Registre hygiène et sécurité enquêteurs

Nous avons rappelé les promesses de mise en œuvre d'un registre national destiné à enregistrer les déclarations des enquêteurs pigistes de l'Insee lors d'agressions. Cette disposition, promise l'an dernier, n'a toujours pas été mise en œuvre. Il ne faut plus tarder, au moment où ces agents sont en butte de plus en plus fréquemment à des menaces ou des agressions.

Personnels handicapés

Nous avons traité du programme d'intégration de personnels handicapés à l'Insee et obtenu la satisfaction d'une demande ancienne : pouvoir discuter du cadre de recrutement de ces agents, de leur suivi et leur bonne insertion. Il restera à obtenir de ce groupe de bonnes propositions. Ce n'est pas gagné !

Vœu n°31

« Le CTP de l'Insee souhaite qu'un groupe de travail soit constitué entre les représentants du personnel et la direction de l'Insee sur le recrutement, l'insertion, les conditions de travail et les aménagements de postes des personnels handicapés. »

Votes pour : 20 (syndicats et administration)

Exclusion et souffrance au travail

Les questions de la souffrance au travail et de l'exclusion ont été abordées en fin de CTP et trop tardivement (vers 19 H, le CTP avait commencé à 14 H).

Elles sont l'occasion d'exprimer tout haut un malaise dont la direction de l'Insee tend à minimiser l'importance au sein de l'institution. Ce mouvement profond concerne toute la société : explosion des maladies professionnelles graves, des dépressions, des troubles musculo-squelettiques cachés. Mais chaque direction d'entreprise ou d'administration estime que ces problèmes ne sont que marginaux chez elle. Celle de l'Insee n'y échappe pas et se réfugie derrière des formules bien vagues du "bon management".

Nous avons tenté par nos vœux de mettre la direction devant ses responsabilités.

Mais seul le rapport de force social, comme nous l'avons vu au moment du mouvement contre le CPE et la précarité, pourra vraiment changer les pratiques.

Les vœux :

Vœu n°29

« - Le CTP de l'Insee souhaite que, dès sa parution, le rapport de la mission de Monsieur Pintard soit examiné lors d'une rencontre entre syndicats et direction. Cette rencontre permettra de déterminer les conditions d'approfondissement des questions de souffrance au travail. »

Votes pour : 20 (syndicats et administration)

Vœu n°30

« Les processus de modernisation et de changement d'organisation du travail ne doivent aboutir ni à la marginalisation ni à l'exclusion d'agents.

Pour ce faire, le CTP de l'Insee inscrira ce point à l'ordre du jour de sa séance convoquée pour l'examen du Moyen Terme. »

Votes pour : 20 (syndicats et administration)